



Remboursement de don manuel pour cause de divorce

Par **loceloce**, le **18/04/2013** à **17:48**

Bonjour, je viens vers vous car je suis dans l'incapacité de trouver des réponses à mes questions. En effet, actuellement en procédure de divorce ma femme me demande le remboursement de la totalité des dons manuels qu'elle a reçu de son père ainsi que de sa mère. Argent qui a été donné main à la main sans papiers de donation ni déclaration au impôt d'une part et d'autre. Lors de mes années de mariage ma belle-mère a effectué un don manuel à ma femme pour l'acquisition de notre premier bien immobilier d'un montant de 24 000 euros. Maison qui a été vendue depuis avec une plus-value, et rachat d'un autre bien immobilier qui a aussi été vendu depuis lors de notre séparation .. ainsi que le partage de la somme restante de la vente. Il y a eu deux autres dons de 8 000 euros chacun pour l'obtention de véhicule de la vie quotidienne qui ne sont plus en notre possession ni à moi ni à ma future ex femme. De mon côté j'ai aussi eu un don manuel d'un montant de 10 000 euros pour l'achat d'une voiture que j'ai laissée pour le bien-être des enfants. Mes questions sont surtout : est-ce que je dois le remboursement total des dons manuels que mon ex épouse a reçus ?? En sachant qu'elle a déjà profité de cet argent... nous 50 % la partie que j'ai utilisée. Est-ce que elle me doit le don manuel que j'ai reçu en sachant que madame utilise toujours le véhicule. Merci